CR2PA

Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivage

14 janvier 2009

TOTAL

Ordre du jour

- Accueil
- Présentation de la politique de conservation des documents de Total
- Les groupes de travail du CR2PA
- Table ronde « Archivage des données structurées » et débat
- Questions diverses
- Pot de Nouvel An

Avancement du groupe archivage des mails

Réunion plénière du 14 janvier 2009

Animateur - Daniel COLAS
Vice Président

CR2PA
Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivage

Membres du GT mails

Safia	Agueni	**Novartis**	safia.agueni@novartis.com
David	Azard	**TOTAL**	David.AZARD@total.com
Brigitte	Cochon	**Air Liquide**	brigitte.cochon@airliquide.com
Daniel	Colas	**PSA Peugeot-Citroën**	daniel.colas@mpsa.com
Cyril	De Turenne	**AREVA**	cyrille.deturenne@areva.com
Jean	Delmas	**Autorité des Marchés Financiers**	j.delmas@amf-france.org
Laurent	Ducol	**Ernst & Young**	laurent.ducol@fr.ey.com
Anita	Frieh	**Shearman & Sterling**	afrieh@shearman.com
Fortunato	Guarino	**FAURECIA**	fortunato.guarino@faurecia.com

Fondements du GT (rappel)

- **un mail :**
  - est souvent un envoi **trop spontané**, avec du non-dit **contextuel**,
  - …mais **cet écrit reste** au travers des copies diffusées à d'autres,
  - il peut **engager l'entreprise** sans volonté préalable de l'émetteur ou du destinataire,

- **son usage** :
  - ne peut être interdit !
  - doit être repris en main par l'Entreprise via **des règles / procédures / alertes**,
  - essentiellement en agissant sur les **comportements**,

- **l'archivage des mails :**
  - s'organiser pour **conserver ce qui est « engageant »,**
  - garder au maximum **le contexte** en regroupant par dossiers / assurant un classement pérenne pour **retrouver**,
  - archiver en assurant la traçabilité et l'intégrité pour **améliorer la valeur probante** : l'original est électronique.

GT archivage des mails - synthèse

- **Objectif et enjeu :**
  - établir des préconisations pour un dispositif d'archivage des mails, ceux qui constituent un écrit engageant l'Entreprise / l'Administration
    yc maîtriser le mail à l'envoi plutôt que subir en aval (trier, stocker, détruire).

- **Livrable :**
  - expression de besoin pour un dispositif d'archivage des mails au sein d'une Entreprise / d'une Administration,
  - couvrant de façon cohérente les aspects réglementaires, méthodologiques, humain, outils,
  - autant au versement en amont, qu'à la conservation / exploitation / destruction en aval.
    Ce livrable devrait comporter une boîte à outils à disposition de chacun avec des risques types vs cas d'usages Métiers, des bonnes pratiques, de la terminologie…

- **Calendrier** (recalé) :

0 - questionnaires / interviews : engagé …
1 - enjeux : février 09
2 - recueil des pratiques : février 09
3 – préconisations / outils : avril 09
4 - publication : pour ITIForums juin 09

Avancement

- **Outil :**
  - partage et capitalisation par « disque dur virtuel protégé » en ligne ➔ fait
- **Réunions :**
  - réunion de lancement ➔ faite le 18 novembre 08
  - mais relancer la dynamique ➔ *22 janvier 09 / …*
- **Résultats d'enquêtes :**
  - capitalisés ➔ Air Liquide / AMF / AREVA / Autonomy / PSA / Shearman et Sterling
  - à venir ➔ via les membres du GT
- **Axes de travail :**
  - analyse de risques « à ne pas / ou mal archiver » sur le processus complet
  - fonctionnalités de stockage et d'exploitation (dont eDiscovery) ?
    - à partir des tendances du marché
    - cas des reconstitutions a posteriori (sauvegardes individuelles)
  - implication des auteurs au moment de l'envoi – *intervenir dans leur « geste »*
    - conduite du changement / règles / modèles de mails
    - alerte et assistance avant envoi (analyse du contenu et du contexte)

Le CR2PA lance le groupe Marketing des projets d'archivage

Réunion plénière du 14 janvier 2009

Animation - Patricia VIOLETTE
Vice Présidente

CR2PA
Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivage

Pourquoi faire du marketing ?

- Les projets d'archivage :
  - Naissent, trouvent leurs financement et leur mise en oeuvre si et seulement s'ils **s'intègrent dans les problématiques stratégiques d'une entreprise**, dans sa capacité d'écoute.

- Le marketing réussi d'un projet d'archivage doit permettre de :
  - rassembler le **soutien de la direction**
  - créer et faciliter le **dialogue avec les experts techniques**
  - corréler chez les personnels la productivité de l'entreprise et **bonnes pratiques d'archivages**
  - **faciliter les recherches de financement**
  - Accroître la flexibilité et la **qualité de l'archivage**.

GT « Marketing des projets d'archivage »

- Synthèse
  - Objectif et enjeu : établir une liste critique des stratégies marketing utilisées par les responsables de PA. Les thèmes proposés sont à définir par le GT, par ex. :
    - L'image interne de l'archiviste/responsable PA
    - L'image interne du ou des projets d'archivage : marketing défensif (sécurité juridique, réduction des coûts de soutien) ou offensif (circulation de l'info, gains € et RH)
    - ROI, segmentation des dépenses : un archivage, des projets
    - Les contraintes légales et contractuelles de l'archivage : les obligations de l'entreprise
    - L'avenir de l'archivage dans la vie de l'entreprise : la sécurité de l'accès dans la durée, les réorganisations, ..
    - L'archivage et la CNIL
  - Livrables : Fiches pratiques successives, recueil d'exemples.
  - Calendrier (jalons) :

    0 - Liste et hiérarchisation des thèmes : janvier 2009

    1 - Première fiche : fin mai 09 (publication pour ITIForumS)

GT CR2PA
« Marketing des projets d'archivage »

- Modalités lancement :
  - Appel à participations :
    - pour participer au noyau (6 personnes à ce jour)

    … prendre contact avec patricia.violette@cr2pa.fr
    - pour être informé, notamment restitutions aux fins de phase,

    …mail d'inscription à patricia.violette@cr2pa.fr
  - Réunion pour lancement
    - Proposition : 26 Janvier matin,
  - Points bimensuels intermédiaires
    - en audio :
  - Espace de travail partagé pour capitalisation (à constituer).

Table ronde « Archivage des données structurées »

Comment identifier les données à conserver ?

Quels freins et leviers dans l'archivage des bases de données et des ERP ?

Comment identifier les données à conserver ?

- **Isabelle BOYDENS**
  - **Professeur à l'Université Libre de Bruxelles**
- **Gilbert FENEUIL**
  - **Responsable de la politique de conservation des données (PCD) de Total**
- **Hervé TROCHU**
  - **AMOA pour le projet archivage de PSA Peugeot Citroën**
- **Philippe SIBÉ**
  - **Spécialiste des données fiscales de PSA Peugeot Citroën**
- **Jacques DURAND**
  - **Chef de Projet archivage électronique de Crown Europe**

Table ronde CR2PA
(La Défense, Total SA)

« Archivage des données structurées »

14 janvier 2008

Isabelle Boydens
Université Libre de Bruxelles - Smals

Comment identifier les données à conserver ?

- Conservation inévitablement sélective :
  - Evolution des usages et des besoins
  - Démarche prévisionnelle
- Objet et durée de la conservation : que veut-on conserver pour combien de temps ?
  - Le temps « présent » (t0) des données « vivantes », opérationnelles, en tant qu'instrument action sur le réel
  - La conservation légale ou technique des « records » (moyen terme)
  - La conservation « historique » (long terme)

TOTAL
Politique de conservation des données

Comment identifier les données à conserver dans les applications ?

La démarche en cours de mise en œuvre chez TOTAL, en complément des procédures actuelles

- **Un référentiel PCD**
  - **Organisé par finalité métier**
    - par exemple, une finalité «RH » pour le bulletin de paie
  - **Mais devant intégrer des objectifs transverses à tous les métiers**
    - Exemples:durées de conservation uniques minimales pour
      - Toutes les données des SI de Gestion (en complément des SI Comptables) pour les contrôles fiscaux
      - Toutes les preuves de tests du dispositif de contrôle interne SOX dans le cadre des audits SEC

- **Une démarche d'application du référentiel sur l'ensemble du cycle de vie des l'applications**
  - **En phase de conception** :
    - Le « **PGCD** »,: qui établit les règles de conservation à mettre en œuvre pour chaque donnée gérée par l'application
      - Ce PGCD est complémentaire au **PSP** (Plan de Sécurité Projet) qui établit les règles de protection des données (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve)
  - **En phase de run**
    - En fin de projet les informations du PGCD et du PSP sont intégrées dans un **PAS** (Plan d'Assurance Sécurité) qui définit l'ensemble des conditions opératoires touchant à la conservation et à la sécurité des données
  - **En phase d'arrêt**
    - Mise en œuvre de procédures d'archivage

- **Et pour le parc applicatif actuel, une démarche d'analyse de l'existant et si nécessaire une phase de mise en conformité**
  - Analyse menée sur les mêmes principes que ceux du PGCD

TOTAL

Zoom sur le PGCD: Plan de Gestion de la Conservation des Données

- **Une analyse pour chaque ensemble de données**
  - **objets fonctionnels décrits par des tables ou fichiers**
    - Et non pas sur les données élémentaires de ces tables et fichiers
    - Pour les seules données « natives » des applications sous la « responsabilité » de DSI
      - Une méthode identique est à mettre en œuvre sous la « responsabilité » des métiers pour les données, même issues des applications, déposées par les utilisateurs sur leurs environnements de travail propres aux utilisateurs
  - **Et de documents électroniques associés aux applications**
    - Documents sous forme d'images scannées ou de données permettant de reconstituer le document
      - Une méthode identique est à mettre en œuvre sous la « responsabilité » des métiers pour les documents stockés sur des supports réalisés et/ou conservés par les utilisateurs (microfiches, CD,….)

- **Pour déterminer, conjointement entre les métiers et DSI :**
  - La **durée** de conservation , sur la base du référentiel PCD
  - Les **supports successifs** qui seront utilisés
    - Ex: 3 ans de rétention on-line (accès temps réel, rapide) puis 7 ans off-line (accès différé)
  - Le **sort final**

- **En intégrant quelques particularités, dont**
  - Les aspects de **localisation** des serveurs et ou des données pour les solutions internationales
    - Les différentes réglementations nationales pouvant conduire à des dispositions spécifiques
  - Les aspects de **rebonds**
    - Retraits de données historiques d'une application A vers une application B, nécessitant un « chaînage » des PGCD, par exemple
      - Transfert d'une application A de production à une application Infocentre B
      - Transfert des données des dossiers des collaborateurs lors de mutations dans des entités disposant d'applications RH propres

TOTAL

PSA PEUGEOT CITROËN

CR2PA

Table ronde

archivage des données dans les BdD et les ERP

14 janvier 2009

Philippe Sibé **Hervé Trochu**

Q.1 : Comment identifier les données à conserver ?

- Démarche générale :

  > Besoins (lois, métiers) > Données applicatives à conserver.

- Démarche sectorielle :

  > Illustration avec le domaine Finances / Comptabilité (Philippe Sibé)

- Apport de l'organisation Archivage Groupe PSA Peugeot Citroën
  - processus standards et acteurs identifiés
  - standardisation des interfaces de consultation et de recherche
  - maîtrise et validité dans le temps des règles de conservation

Q.1 : Données Finance / Comptabilité à conserver

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

13 L-1-06

N° 12 du 24 JANVIER 2006

CONTROLE DES COMPTABILITES INFORMATISEES

NOR : BUD L 06 00012 J

Exigence : contrôle des comptabilités informatisées.

instructions 13 L-6-91 du 14 octobre 1991 et 13 L-9-96 du 24 décembre 1996.

La loi stipule que « lorsque la comptabilité est tenue au moyen de systèmes informatisés, le contrôle porte sur l'ensemble des informations, données et traitements informatiques qui concourent directement ou indirectement à la formation des résultats comptables ou fiscaux et à l'élaboration des déclarations rendues obligatoires par le Code Général des Impôts, ainsi que sur la documentation relative aux analyses, à la programmation et à l'exécution des traitements ».

Démarche pour applications hors SAP :

1. **étude pour chaque filière automobile,**
   Pièces de Rechange, Véhicules Neufs, Véhicules d'Occasion (VO) **,**
2. **principes déclinés par application,**
3. **chaque application mène une étude spécifique.**

Exemple VO : conserver les données constitutives des éléments suivants…

- Ventes : écritures comptables, factures clients, référentiels prix, commandes clients, déclaration pour échanges de biens
- Achats : écritures comptables
- Stocks : écritures comptables, image de stock de fin d'année (valorisation au 31.12, dont transit),éléments constitutifs de la valorisation du stock, …
- Charge à payer : …
- Provision pour dépréciation des stocks : …

Q.1 : Données Finance / Comptabilité à conserver

Démarche pour applications SAP

un principe général :

Utilisation des outils d'archivage standard SAP.

Pour les objets d'archivage à caractère légal, conservation des fichiers pendant 10 ans.

Mesures de sauvegarde complète à étudier en cas :
- d'événement majeur sur les données
- d'arrêt (désengagement) de

Objet	Domaine	Description
AM_ASSET	AM	Données de base, valeurs et mouvements d'immobilisations
AM_STEUER	AM	Tables de commande de la comptabilité des immobilisations
CO_BASEOBJ	CO	COPC : élément d'agrégat
CO_COPC	CO	Données de CCR par produit
CO_ITEM	CO	Postes individuels CO
PCA_OBJECT	CO	Enreg. de cumul et postes individuels en EC-PCA
FI_ACCOUNT	FI	FI : données de base comptes généraux
FI_DOCUMNT	FI	FI : pièces de la comptabilité
FI_GLF_IT	FI	Grand livre postes individuels
FI_GLF_SUM	FI	Grand livre
FI_MONTHLY	FI	FI : soldes mensuels clients/fourn./cpt généraux
FI_SL_DATA	FI	FI-SL: Postes de totaux et postes individuels
PA_CALC	HR	HR : résultats du calcul de paie
MM_EKKO	MM	Documents achats
MM_INVBEL	MM	Gestion des articles : documents d'inventaire
MM_MATBEL	MM	Gestion des articles : documents article
MM_MATNR	MM	MM : fiche article
MM_REBEL	MM	Gestion des articles : documents article
MM_SPSTOCK	MM	MM : stocks spéciaux
RL_LINKP	MM	MM-WM : documents d'inventaire
RL_LINV	MM	MM-WM : historique enregistrements d'inventaire
RV_LIKP	SD	Livraisons
SD_COND	SD	Enregistrements de condition pour détermination prix
SD_VBAK	SD	Documents de vente
SD_VBKA	SD	Contacts
SD_VBRK	SD	Factures
SD_VTTK	SD	Transports SD

Remarque : la base vivante répond légalement à l'obligation de conservation des données constitutives.

S'il n'y a pas de problèmes de volumétrie / performances pour ces données, inutile de mettre en place un archivage [Pas forcément vrai en dehors de la France].

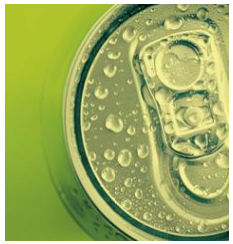

CROWN

Brand-Building Packaging™

Exemple de Projet Archivage de type ERP

Table Ronde CR2PA –

La Défense 14/01/09 –

Jacques Durand

Utilisation Espace Disque…

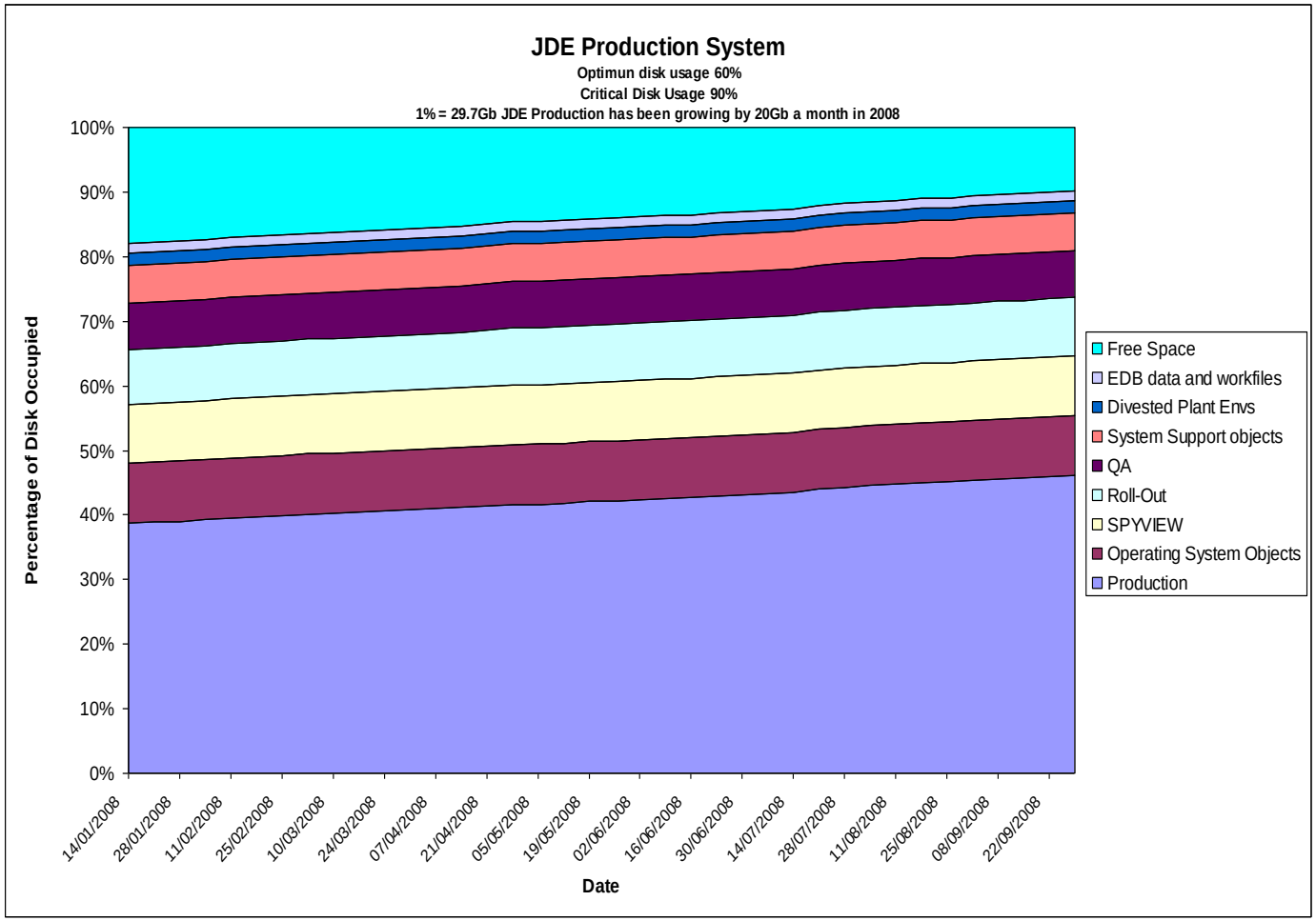

CROWN
Brand-Building Packaging™

Approche retenue

Avant Archivage

JDE Production

Toutes les données depuis 1998 pour certains sites

CROWN1D

Size 1.4Tb

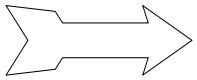

Après Archivage

JDE Purged Environment

Toutes les données depuis 1/1/04

+

Toutes les données ouvertes jusqu'au 31/12/03

+

Données antérieures au 31/12/03 agrégées

CROWN1D

Data Available Online

Estimated Size 800 - 900Gb

JDE Archive Environment

Copie complère de JDE Production

MIRROR

Estimated Size 1.1Tb

Environnement de secours plus petit grâce à réorganisation

CROWN
Brand-Building Packaging™

Quels freins et leviers dans l'archivage des bases de données et des ERP ?

- Isabelle BOYDENS
  - Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
- Gilbert FENEUIL
  - Responsable de la politique de conservation des données (PCD) de Total
- Hervé TROCHU
  - AMOA pour le projet archivage de PSA Peugeot Citroën
- Philippe SIBÉ
  - Spécialiste des données fiscales de PSA Peugeot Citroën
- Jacques DURAND
  - Chef de Projet archivage électronique de Crown Europe

Quels ***freins*** et leviers pour l'archivage des bases de données et des ERP ?

- L'information est fragile dès lors qu'elle est inscrite dans le temps
- S'agissant des données numériques (pas d'accès direct), interactions entre plusieurs facteurs d'obsolescence :
  - Matériel et supports physiques
  - Composantes logicielles (question de la compatibilité ascendante)
  - Formats et types d'encodage
- Risque d'obsolescence croissant avec la complexité des fonctions logicielles et de la structuration de l'information
- Les supports physiques les plus pérennes ne permettent pas de recherche automatique sur les données structurées

Quels freins et ***leviers*** pour l'archivage des bases de données et des ERP ?

- Organisation et stratégie incluant le recours à des solutions complémentaires :
  - "Refreshing"
  - Migration
  - Documentation des données (mais les "méta-données" sont des "données")
  - Normes
- Le "long terme" prend naissance en T0 : atténuer la frontière entre conception et archivage :
  - Formats ouverts et publiquement spécifiés
  - Éviter la complexité si elle n'est pas indispensable (encryptage, compression, …)
  - « *Write Once Publish Many* », réutilisation des données et du code
  - Suivi continu de la qualité de l'information

« Quels freins et leviers dans l'archivage des bases de données et des ERP ? »

Quels critères prendre en compte ? : Un exemple

- **Une approche pour l'archivage des applications et ou des données en phase de run ou lors de l'arrêt (mise en œuvre dans le cadre de la réglementation DGI)**

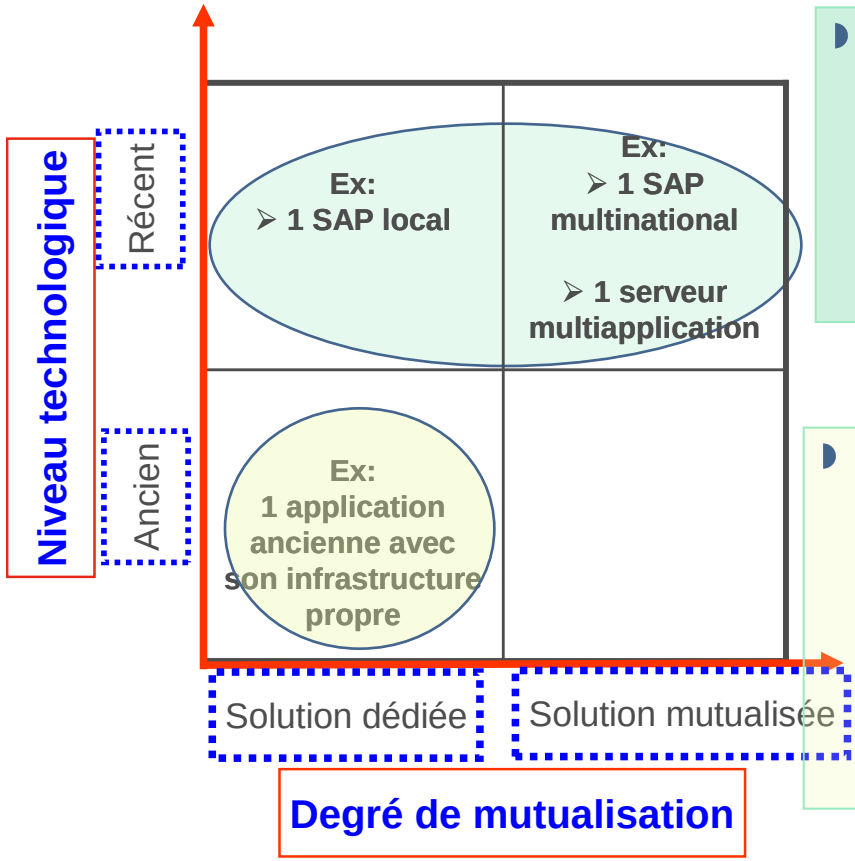

- **Maintien des environnements (infrastructures et application)**
  - Clôture fin d'année
  - Sauvegarde « full » de l'exercice
  - Une infrastructure ERP dédiée à la conservation , sur laquelle la sauvegarde peut être restaurée
  - Des droits d'accès en lecture seule

- **« Mise à plat » des données**

  (cas où on ne saurait pas garantir un fonctionnement pérenne: plus de maintenance fournisseur)
  - Développement de programmes de mise à plat des tables et fichiers
  - Documentation précise des structures de données
  - Une infrastructure de type bureautique pour conserver les données
  - Des droits d'accès en lecture seule

- **Une investigation à mener : un outil de stockage « universel » ou spécifique à SAP (DART)**

TOTAL

Quels critères prendre en compte ? : Un exemple

- **Conserver ou « mettre à plat » : Avantages / Inconvénients**

  Cas de de l'arrêt d'une application (conservation 3 ans + année en cours)

	Conservation des environnements	Mise à plat des données
Coûts	Un **coût récurrent** annuel pendant toute la période de conservation: licences logicielles, redevances de maintenance, infrastructures,.... Des coûts qui peuvent **croître fortement** avec l'obsolescence des technologies	Un **coût « spot »** , pouvant être important, pour le projet de mise à plat de l'application Des coûts récurrents faibles grâce aux technologies « basiques » utilisées
Maintien des compétences	**OUI** En cas d'arrêt d'application, nécessité de conserver une (des) **compétence**(s) sur le progiciel , son paramétrage et son infrastructure , son exploitation,…	**NON** Une **documentation** de « mise à plat » précise permet de répondre aux requêtes exprimées par la DGI
Capacité à répondre au « rejeu » de traitements	**NON** Les ERP ne sont **pas aptes** à permettre de **rejouer des traitements** (sauf à disposer d'une multitude de sauvegardes)	**NON** Seules les **données** sont conservées
Faisabilité pour SAP R3	**OUI**	**NON** La **complexité** des ERP rend la **mise à plat quasi impossible,** sauf outil dédié (ex DART: mais saurait il répondre aux requêtes DGI)
La documentation des applications	Elle est une nécessité pour ces 2 scénarios. On doit pouvoir expliquer les règles de gestion utilisées	

TOTAL

Q.2a : Freins dans l'archivage des BdD et ERP ?

Vis-à-vis d'une démarche d'entreprise : … non prioritaire

Vis-à-vis d'une démarche ciblée métier : … freins identifiés

- connaissance poussée des processus métiers et des objets manipulées
- démarche longue (itérative)
- accompagnement important

Sur le plan technique :

- cas SAP
- cas hors SAP

Retex :Domaine Finance / Comptabilité

Q.2a : Freins données Finance / Comptabilité

Hors SAP:

- Coûts d'étude et de développement, de maintenance.
- Pas de restitution (hors cas exceptionnel) depuis l'application car coût prohibitif.

Pour SAP:

- Coûts d'étude.
- Manque de connaissance du modèle de données par les fonctionnels.
- Format propriétaire des fichiers d'archive.
- Fin de vie de l'application.

En général:

- Quasi-impossibilité de mener un projet d'archivage en cours de projet (La tenue des délais et des coûts décale souvent ou annule l'archivage pour le démarrage de l'application).
- Les problèmes de performance induits par les volumes non archivés sont cachés jusqu'à un effet de seuil : l'archivage est alors perçu comme une solution de secours.
- Difficulté de mettre en avant des gains quand les coûts de stockage au Go se sont effondrés.
- Difficulté du contrôle de la cohérence des informations et de la « piste d'audit »

Q.2b : Leviers de l'archivage, les contraintes

ON AGIT PARCE QUE CONTRAINT

Répondre aux contraintes d'exploitation

Sous l'angle technique

Amélioration des performances

Optimisation des procédures de maintenance et d'administration des bases

Sous l'angle utilisateur

• Amélioration des temps de réponse

• réduction des données extraites par les requêtes

Sous l'angle économique

Réduction du coût de maintenance du GO/an : moins élevé en base Archives qu'en production

Coût d'administration des bases

Répondre aux contraintes de conservation externes

Obligations légales

• Règles de conservation et de présentation des données qui ont servi à générer les documents à valeur légale (ex : Impôts, Commerce, Civil, Travail, Sécurité Sociale, …) - ces données peuvent être issues soit des système de production, soit des systèmes d'archivage.

Questions diverses

Les prochains rendez-vous du

- jeudi 2 avril 2009 après midi
  - réunion plénière avec table ronde : les fusions-acquisitions et l'archivage
  - lieu à préciser
- 16-17 juin 2009
  - les journées Itiforums avec la participation du CR2PA
- septembre 2009 :
  - Assemblée générale du CR2PA et conférence
- novembre 2009 :
  - réunion plénière avec table ronde

Bonne année à tous !

contact@cr2pa.fr
www.cr2pa.fr

CR2PA
Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivage